

An aerial photograph of Paris, France, showing the city's dense urban fabric and the Seine river. The image is overlaid with a semi-transparent blue grid and several golden-yellow rectangular and polygonal shapes that highlight specific architectural or urban planning areas. A prominent golden-yellow circle is located in the lower right quadrant, near the riverbank. The overall color palette is dominated by blues and greys, with the golden-yellow highlights providing a focal point.

MISSION ÎLE DE LA CITE LE CŒUR DU CŒUR

PHILIPPE BÉVAL
DOMINIQUE PERRAULT

RAPPORT DE MISSION - DÉCEMBRE 2016

MISSION ÎLE DE LA CITE LE CŒUR DU CŒUR

PHILIPPE BÉLAVAL
DOMINIQUE PERRAULT

Paris, le 7 décembre 2016

Monsieur le Président de la République,

Au cœur du cœur de la Ville de Paris et de la métropole francilienne, l'Île de la Cité offre un ensemble exceptionnel de paysages urbains, de monuments, de souvenirs historiques, de réminiscences littéraires et artistiques. La charge émotionnelle est si forte que l'on oublierait presque la réalité. Celle d'une histoire commençant par plus d'un millénaire d'urbanisation organique visant à lutter contre la Seine, au point de rompre son rapport à la géographie. Celle d'une mutation violente, quand Napoléon III et le Baron Haussmann mirent en place, sous couvert d'urbanisme hygiéniste, un plan impérial de contrôle de l'espace public par l'administration au détriment de son appropriation par les citoyens. Enfin celle d'aujourd'hui, qui sur de grandes places vides révèle une île désertée par les Parisiens et méconnue des touristes, qui derrière ses nobles façades masque une relation paradoxale et douloureuse d'une administration publique avec son bâti, à la fois source de son inconfort et de sa fierté.

Au milieu des façades hermétiques du Palais de Justice, de l'Hôtel-Dieu et de la Préfecture de Police, l'absence de définition claire du statut de chaque parcelle de l'espace public empêche l'appropriation de cette cité insulaire par la communauté. Les commerces se font rares. L'hyper-fréquentation des lieux culturels et touristiques que sont la cathédrale, la Conciergerie et la Sainte-Chapelle ne suffisent pas à rendre vivante une île dont la démographie des résidents décline.

L'occasion s'offre aujourd'hui d'ouvrir une nouvelle époque dans l'histoire de l'Île de la Cité. Alors que les grandes administrations de l'île préparent leur avenir, que le centre de Paris connaît une série d'évolutions majeures, depuis la Samaritaine jusqu'à la reconquête des berges de Seine, et que la perspective de la tenue des Jeux olympiques de 2024 et de l'Exposition universelle de 2025 invite le monde à redécouvrir la ville des Lumières, l'Île de la Cité apparaît comme le territoire le plus propice au déploiement d'une grande ambition urbaine, culturelle, architecturale et économique, qui contribue au rayonnement de la France.

Le projet urbain exposé ici se propose d'avancer sur la voie d'un projet d'ensemble, faisant évoluer l'île aux monuments vers une « île-monument ». Cette approche présente l'intérêt d'exploiter la force d'un projet global pour franchir les nombreux obstacles techniques, juridiques, et financiers, tout en s'attachant à la finesse des interventions architecturales, qui viseront au respect et à la mise en évidence de ce patrimoine dont l'Unesco a reconnu la valeur universelle exceptionnelle et qui nous est si cher.

Afin de maintenir la cohérence architecturale de l'ensemble, les fictions accompagnant l'étude s'emploient à révéler les possibles en investissant chaque anfractuosité de l'île, ses espaces cachés, cours intérieures, passages et sous-sols. Ce travail rappelle la richesse d'une île paradoxalement peu dense, dont on estime le foncier disponible à plus de 100 000m², gage du réalisme économique d'un grand projet.

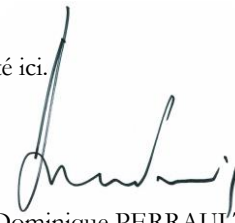
Mais pour que la politique puisse soutenir dans la durée l'ambition d'un projet sur 25 ans, l'île devra d'abord retrouver les faveurs des citoyens. Cela peut commencer dès demain, avec la piétonisation des quais Sud, se poursuivre en 2024, avec la révélation d'un sol uni sur la place centrale liant Palais de Justice et Hôtel-Dieu, et s'achever en 2040 avec une plus grande ouverture au public dans toutes les forteresses institutionnelles d'aujourd'hui.

L'objectif est de créer une île assumant sa géographie, aux activités multiples et aux mobilités repensées, ouverte et accueillante ; une île de rencontres et de projets, spécifique mais créatrice de liens entre les quartiers du centre de la capitale ; une île, enfin, capable de redevenir la vitrine d'excellence urbaine que Paris mérite.

Faire à nouveau battre le cœur de Paris, telle est l'ambition du projet présenté ici.



Philippe BÉLAVAL
Président
du Centre des monuments nationaux



Dominique PERRAULT
Architecte
Membre de l'Institut

Monsieur François Hollande
Président de la République Française

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	9
Relire l'histoire pour mieux la poursuivre	9
Ecrire la troisième époque de l'Île	10
Un projet d'ensemble sinon rien	11
CHAPITRE-I	
L'ÎLE DE LA CITÉ, UN OBJET URBAIN NON IDENTIFIÉ	13
Une île achevée ?	13
Une offre touristique forte mais peu structurée	14
Une cité administrative ?	15
Un non-territoire des politiques publiques ?	16
Au cœur du bâti de l'Etat, quelle relation entre patrimoine et usage ?	18
CHAPITRE-II	
UNE APPROCHE VOLONTARISTE DES ESPACES POUR UNE ACTION GLOBALE EN FAVEUR DE L'ÎLE	20
Une vision partagée de l'avenir de l'île	20
Une action globale en faveur de l'île	20
Révision des logiques spatiales et transformation du schéma de mobilité	22
Requalification des rives et lien retrouvé avec la Seine	24
Renforcement des attraits culturels et touristiques et réintroduction d'activités et de logements	25
Optimiser les ressources foncières de l'île	26
Une nouvelle durabilité	28
CHAPITRE-III	
UNE STRATÉGIE ARTICULANT MESURES DE COURT TERME ET PLAN D'ACTION AUX ÉCHÉANCES 2024 ET 2040	30
Un plan à triple horizon : immédiat – 2024 – 2040	30
La possibilité de prendre des mesures immédiates au moyen des outils de gouvernance déjà en place	31
Une gouvernance adaptée pour aller plus loin	33
Une gouvernance numérique	34
LES TRENTE-CINQ PROPOSITIONS DE LA MISSION	36
A travers l'île	36
Au fil des institutions	37
ANNEXES	41
Lettre de mission de M. François Hollande, Président de la République	42
Les neuf cartes de la mission	44
Les entretiens conduits par la mission	45

PRÉAMBULE

RELIRE L'HISTOIRE POUR MIEUX LA POUR SUIVRE

La première époque de l'histoire de l'Île de la Cité a été celle du temps long, d'un urbanisme organique, c'est-à-dire peu ou pas planifié, se développant par accumulation sur une étroite bande de terre trop souvent malmenée par la Seine. Cette géographie naturelle, peu propice au développement, a maintenu l'île, pendant les premiers siècles de l'histoire de Paris, en marge de l'urbanisation initiée dans l'actuel quartier latin. Pourtant, au gré des besoins économiques du transport fluvial, puis, passé l'an mille, des besoins militaires avec la protection du trône de France, l'emplacement central et stratégique de l'île au cœur de Paris finit par prévaloir sur sa nature difficile. C'est ainsi que l'île s'est dotée d'une mosaïque d'ensembles monumentaux, suffisamment grands et puissants pour ignorer le sol naturel, comme le Palais de la Cité, siège parisien du pouvoir royal, et la cathédrale Notre-Dame de Paris. L'accumulation de ces grandes architectures, enserrées dans le tissu urbain résidentiel, tant vibrant qu'insalubre et si bien saisi par Victor Hugo, a artificialisé le sol de l'île et signé sa rupture d'avec la géographie.

Sur cette urbanité insulaire, le baron Haussmann et Napoléon III ouvrent une deuxième époque en appliquant avec rigueur un urbanisme hygiéniste et militaire. La violence de la transformation est telle que l'Île de la Cité visible aujourd'hui n'a, en fin de compte, pas même deux siècles d'existence. L'artificialisation de son sol est confortée par la percée des boulevards Nord-Sud en continuité des ponts et la finalisation des quais. Mais le plus grand changement opéré au XIX^e siècle réside dans les usages, faisant basculer l'Île de la « Ville » en Île de « l'Administration ». Si l'inspiration impériale de la démarche ne fait aucun doute, on notera que les travaux d'Haussmann marquent un point de retournement dans l'histoire : après plus d'un millénaire à braver les eaux pour constituer de l'espace public, on s'affaire à le réduire pour mieux le surveiller. Cette réduction, qui démarre avec la suppression des nombreuses ruelles résidentielles et la création de grandes cours intérieures privées, se poursuit aujourd'hui, certes plus discrètement, avec un rapport possessif de certains usagers au bâti que l'Etat leur met à disposition, avec l'occupation de la voirie par des véhicules de service ou encore avec la fermeture progressive des institutions en raison des mesures nécessaires de sécurité. Cette deuxième époque, qui perdure encore, tend vers une rupture de l'île d'avec la citoyenneté.

ECRIRE LA TROISIÈME ÉPOQUE DE L'ÎLE

A ce triste tableau d'un objet urbain central, tant pour Paris que pour la France, le rapport qui suit, oppose un projet de reconquête et de reconnexion, pour que l'Île retrouve son territoire et ses citoyens. De fait, les prochaines années présentent une opportunité unique d'ouvrir une troisième époque.

En premier lieu, parce que les institutions caractéristiques de l'île sont sur le point de connaître de profondes mutations internes : transfert du Tribunal de grande instance de Paris dans le XVII^e arrondissement, modification à venir des charges de la Préfecture de Police à la suite de la réforme du statut de la Ville de Paris ou encore redéfinition des activités de l'Hôtel-Dieu dans le cadre du remodelage de la carte hospitalière de la région parisienne. Les principaux ensembles immobiliers de l'île, qui relèvent tous, directement ou indirectement de l'État, sont donc concernés.

En deuxième lieu, parce que la partie centrale de Paris connaît depuis une trentaine d'années une série d'évolutions majeures : création du Grand Louvre, qui attire à lui seul près de dix millions de visiteurs par an, réaménagement du quartier des Halles, projets de la Samaritaine et de l'Hôtel de la Monnaie, rénovation de la place du Châtelet... Venant s'ajouter à tous ces projets, la piétonisation des berges de la rive droite de la Seine, ne va pas manquer d'avoir sur l'Île de la Cité un impact considérable : en offrant aux promeneurs un belvédère sur les façades et les monuments de l'île, elle va susciter une nouvelle curiosité et un besoin de relations et d'usages.

En troisième lieu, parce que la perspective de la tenue éventuelle à Paris de deux manifestations d'envergure mondiale, les Jeux olympiques de 2024 et l'Exposition universelle de 2025, invite les porteurs de ces projets, dont en particulier l'État et la Ville de Paris, à prévoir un certain nombre d'opérations emblématiques, susceptibles d'enrichir les dossiers de candidature dans un premier temps, puis d'inscrire l'effet de ces manifestations dans la durée en attirant de nombreux visiteurs. Un projet sur l'Île de la Cité entrerait parfaitement dans cette double démarche en manifestant la volonté de la France de montrer au monde un visage toujours renouvelé et enrichi de sa capitale.

Enfin, en quatrième lieu, parce le secteur privé de l'île accuse des défaillances similaires, en témoignent la baisse constante de la population résidente, le faible taux d'occupation des trois parkings souterrains, l'explosion des

locations touristiques de type AirBnB ou encore l'état insatisfaisant des commerces comme le Marché aux fleurs et aux oiseaux. A l'inverse, l'emplacement stratégique et la rareté des fonciers de l'île permettent d'envisager des projets uniques et ambitieux, capables de contenter si bien le privé que la personne publique.

UN PROJET D'ENSEMBLE SINON RIEN

L'entrée de l'Île de la Cité dans une troisième époque heureuse de son histoire exige une prise de position volontariste au plus haut niveau de l'État. En effet, le projet ne peut exister que dans sa complétude, tant les contraintes propres à ce territoire sont multiples. Il s'agit d'abord de contraintes réglementaires identifiées comme le millefeuille de protections patrimoniales touchant ce site inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité établie par l'Unesco. Les mesures de protection du site sont justifiées eu égard à l'exceptionnalité du patrimoine de l'île. Il convient donc de prendre le parti de les intégrer dans une réflexion d'ensemble mais en aucun cas de les contourner. Outre ces mesures de protection, la mission identifie des freins de nature plus politiques, internes à l'administration, tant la portée du lieu dans l'histoire des institutions crée de compréhensibles réticences au changement. Enfin, le lieu reste marqué par les ambiguïtés du partage de son foncier entre Ville et État.

En ce sens, un projet isolé au milieu de cette complexe machine n'a aucune chance de voir le jour, sinon par compromission sur sa qualité. A l'inverse, si l'État prend pleine conscience du potentiel de cette île et pose les bases d'une gouvernance *ad hoc* d'un projet d'ensemble, les différents verrous ne pourront que tomber. Et cela à raison, car la cohérence du traitement de l'île dans son entièreté sera la garantie de la qualité du résultat.

Ce travail d'ensemble doit s'interpréter à plusieurs niveaux :

- En architecture, par l'établissement d'une méthodologie et d'un mode d'expression en mesure de dialoguer avec le patrimoine ;
- En politique, par la transparence du projet vis-à-vis des citoyens, en permettant leur engagement et leur consultation ;

- En programmation, par la mise en relation des nouveaux usages que chaque projet pourra apporter sur l'île afin de former un territoire mixte, ouvert et inclusif ;
- En économie, par la péréquation des valeurs créées par les nouveaux projets avec la restauration des patrimoines.

Les auteurs du rapport invitent les pouvoirs publics à faire ce choix ambitieux.

Fondé sur une soixantaine d'entretiens et sur une étude urbanistique aussi complète que possible des potentialités de l'île, le rapport dresse dans un premier temps le constat d'un objet urbain non identifié, c'est-à-dire à la fois méconnu et ignoré des politiques publiques d'aménagement depuis des décennies. Pour redonner identité et dynamisme à l'Île de la Cité, il préconise, dans un deuxième chapitre, de constituer un projet d'ensemble composé d'une multitude d'interventions architecturales ciblées capables de mettre en résonance l'île dans sa globalité. Enfin, un troisième et dernier chapitre est consacré à la stratégie à déployer pour mettre en œuvre ce projet global, stratégie articulant des mesures de court terme et plan d'action aux échéances 2024 et 2040. À ces trois chapitres est adjoind un jeu de neuf cartes qui sont autant de représentations graphiques du projet décrit dans le rapport de mission et qui, largement diffusées, doivent inviter le plus grand nombre d'acteurs à se mobiliser pour le sauvetage de cet espace unique.

CHAPITRE I L'ÎLE DE LA CITÉ, UN OBJET URBAIN NON IDENTIFIÉ

En préalable de toute préconisation sur l'avenir de l'Île de la Cité, la mission se devait d'établir un état des lieux de l'île à l'instant présent. Elle s'est immédiatement trouvée aux prises avec un paradoxe frappant : centre névralgique au cœur de Paris – dans toutes les acceptions du terme : géographique, historique, administrative, patrimoniale, touristique, spirituelle – l'Île de la Cité ne parvient pourtant pas à incarner cette fonction de cœur battant de la ville, et encore moins de la métropole.

UNE ÎLE ACHEVÉE ?

Lors des entretiens réalisés dans le cadre de la mission d'étude, les interlocuteurs étaient d'abord surpris à l'idée que l'on puisse penser un projet sur l'Île de la Cité, tant l'objet urbain semble achevé. Or, au cours des discussions, l'on se rappelle un projet d'extension abandonné, une idée de nouvelle entrée qui n'a jamais vu le jour, un espoir de transformation qui s'est heurté à une barrière réglementaire, une collection d'objets qui mériterait d'être montrée... Dans son immobilité, l'Île de la Cité ne s'est pas éteinte. Bien au contraire, elle regorge de projets, de potentiels.

A titre d'exemple, la monumentalité des bâtis de l'Île de la Cité donne souvent l'impression d'une forte densité. Or cette perception est celle du piéton « non-habilité », c'est-à-dire du public général qui n'a pas un accès libre à l'intérieur des bâtis institutionnels et à leurs grandes cours intérieures. L'Île de la Cité est en vérité un des quartiers les moins denses de la capitale, et cela pour tous les indicateurs, qu'il s'agisse de densité en m² bâti, en population résidente ou encore en nombre d'employés. A titre indicatif, l'esquisse de projet développée dans le deuxième chapitre du rapport démontre la possibilité de créer environ 100 000 m² nouveaux sur l'île – soit une valeur foncière nouvelle dépassant le milliard d'euros – sans transformation radicale de son paysage.

L'existence de ce potentiel en matière de constructibilité n'est pas nouveau, et nombre d'urbanistes, d'architectes, mais aussi de fonctionnaires, se sont essayés par le passé à imaginer comment poursuivre l'urbanisation du site. Au-delà des interventions monumentales, voire fantasques comme le rattachement de l'île à la rive gauche, on notera une multitude de projets d'extensions, comme par exemple celui consistant à retourner l'entrée du Palais de Justice vers l'Ouest, sur la rue de Harlay.

UNE OFFRE TOURISTIQUE FORTE MAIS PEU STRUCTURÉE

L'Île de la Cité qui renferme une trentaine de biens protégés au titre des monuments historiques, dont certains de tout premier plan, dispose d'un atout important pour qui veut en faire un territoire vivant : sa notoriété est considérable et elle est chaque année parcourue par des millions de touristes, français et surtout internationaux. La seule cathédrale Notre-Dame de Paris reçoit ainsi aux alentours de 13 à 14 millions de visiteurs par an¹, ce qui fait par conséquent d'elle le monument le plus visité de Paris. Les tours de Notre-Dame et la Conciergerie avoisinent ou dépassent les 500 000 visiteurs annuels tandis que la Sainte-Chapelle est découverte par plus d'un million de personnes chaque année².

Pour autant, il ne semble pas que ces touristes cherchent à demeurer sur l'île une fois passée la visite d'un ou de plusieurs de ces monuments. Ce sont bien les monuments et non l'île en tant qu'objet patrimonial, clairement identifié parce que cohérent, que cherchent à découvrir ces millions de personnes. Dans un mouvement différent mais aboutissant au même résultat les Parisiens et les Franciliens semblent quant à eux favoriser une traversée Nord-Sud de l'île, sans arrêt, essentiellement pour passer d'une rive à l'autre de la ville. À ce titre, la station de métro « Cité » – qui ne propose, il est vrai, aucune correspondance – paraît sous-utilisée, avec un peu plus de deux millions de voyageurs en trafic entrant en 2015, en comparaison des autres stations permettant un accès aisé à l'île et que sont « Saint-Michel » (plus de huit millions pour le métro, plus de sept millions pour le RER), « Châtelet » (plus de 13 millions pour le métro, plus de 26 millions pour le RER) et, dans une moindre mesure, « Hôtel de Ville » (plus de 12 millions)³.

Du reste, les infrastructures touristiques sont clairement insuffisantes. La mise en tourisme de l'île est très imparfaitement réalisée. La question de la signalétique, à cet égard, est édifiante. D'une part, il n'existe aucune signalétique touristique d'ensemble destinée aux piétons de l'île et qui, au moyen d'une charte graphique commune, permettrait de dessiner des parcours pédestres reliant les différents points d'intérêt du secteur. Qui, ne connaissant pas l'île, peut imaginer en sortant de la cathédrale pouvoir aller admirer la place Dauphine et profiter des attraits du square du Vert-Galant alors qu'aucun panneau ne fait le lien entre l'amont et l'aval de la Cité ? D'autre part, l'absence de signalétique relative à l'inscription du secteur dans le

¹ Estimation de l'Observatoire économique du tourisme.

² Données CMN.

³ Données issues de l'open-data de la RATP.

périmètre d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité établie par l'Unesco, en l'occurrence « Paris, rives de la Seine », est frappante tant le potentiel de développement de l'attrait des lieux pourrait en être renforcé.

Outre ces aspects relatifs à l'orientation des visiteurs de l'île, l'on remarque également la faiblesse des infrastructures permettant aux publics d'être accueillis dans des conditions confortables lors de leur venue dans les différents monuments ou dans les institutions de l'île. Ainsi, il n'existe pas de centre d'interprétation générale de l'île qui permettrait de faire prendre conscience au public de son unicité, de son histoire ou encore de son rôle dans l'urbanisme parisien actuel. De la même manière, il n'existe pas de point d'information sur l'île qui permettrait en outre de proposer d'autres services relatifs à l'accueil et au confort des visiteurs (sanitaires, consignes à bagage – ce dernier point étant rendu particulièrement nécessaire du fait du renforcement des mesures de sécurité à l'entrée des monuments et qui obligent les visiteurs munis de bagages à rebrousser chemin...). Les commerces et la restauration ne se situent pas toutes à la hauteur du lieu. Une telle situation est difficilement acceptable de la part d'un pays aux ambitions culturelles et touristiques aussi affirmées que la France.

Ainsi, les monuments occupent une place de plus en plus importante dans le fonctionnement de l'île sans pour autant que la monumentalité de l'île en tant que telle soit prise en compte. L'île n'est pas considérée comme un « monument global », une « île-monument », en dépit de ses qualités, ce qui nuit à son rayonnement et à son pouvoir d'attractivité.

UNE CITÉ ADMINISTRATIVE ?

L'emprise des bâtiments administratifs, au sens large du terme, est manifeste et forte sur l'Île de la Cité : Palais de Justice, Préfecture de police, Tribunal de commerce, Hôtel-Dieu constituent autant de blocs monolithiques et difficilement perméables. Les contraintes de sécurisation accrue des édifices publics, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, renforcent ce sentiment de repli de tous ces bâtiments sur eux-mêmes, au détriment de leur relation avec l'espace public. Ces édifices fonctionnent en outre sur une échelle différente de celle de l'île car leur zone d'influence est dilatée à l'échelle de la ville tout entière, voire de la métropole, ce qui contribue au renforcement de la verticalité

haussmannienne qui prévaut sur l'île et à l'importance des flux de circulation.

La place des voitures sur l'île pose question. S'il est clair aux yeux de la mission que l'on ne peut en aucun cas se passer de la circulation automobile dans le périmètre de l'Île de la Cité et qu'elle ne cherchera donc pas à l'en bannir, les consultations menées font toutefois apparaître que la question du stationnement des véhicules, notamment les véhicules administratifs, se pose avec acuité ; d'autant que les voitures stationnées sur la voie publique le long du quai des Orfèvres ne sont qu'une partie visible du phénomène. En effet, de nombreuses cours intérieures des différents édifices susmentionnés font également office de parcs de stationnement, au détriment des autres fonctionnalités qui pourraient être les leurs. Il y a là un point qui devra être traité en priorité.

Par-delà ces contraintes liées à la circulation automobile, la forte présence administrative sur l'île aboutit à la désertification du secteur central de la Cité passées les heures de fonctionnement de ces administrations. L'unité insulaire en est profondément affectée, le quartier de la place Dauphine et celui de la rue Chanoinesse n'ont pour ainsi dire plus aucun sentiment d'appartenance à un espace commun.

Cette désertification de l'île qui est encore plus marquée le soir et la nuit fait ainsi craindre pour l'avenir de l'île. En effet, dans un futur désormais proche, plusieurs administrations seront conduites à quitter le secteur – Tribunal de grande instance, Direction de la Police judiciaire – ou à être remodelées en profondeur – c'est le cas de l'Hôtel-Dieu. Une réallocation des ressources immobilières de l'île apparaît donc comme éminemment souhaitable.

UN NON-TERRITOIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES?

Tout concourt enfin à indiquer que l'Île de la Cité est un non-territoire des politiques publiques.

La dernière intervention d'ensemble des pouvoirs publics sur l'île est celle du Baron Haussmann, avec les résultats que l'on a vus. De façon générale, il n'est pas apparu depuis, de la part des pouvoirs publics, de volonté ferme d'affirmer une vision d'ensemble de l'île, reposant sur une cartographie précise des usages souhaités et des utilisations réelles des différents espaces du secteur. La complexité du statut foncier de l'île ne fait rien pour arranger cette situation,

la répartition des propriétés des différents édifices ou portions de ceux-ci étant très imbriquée à la suite des modalités de financement des travaux haussmanniens ; le département de la Seine y a beaucoup contribué, ce qui explique qu'il soit propriétaire de nombreux locaux. Ainsi, pour le seul Palais de Justice, France Domaine constate que l'État est propriétaire de 57 % des espaces, notamment les locaux de la Préfecture de Police implantés dans le Palais, la Sainte-Chapelle et la Conciergerie, la Cour de cassation et la Cour d'appel tandis que la Ville de Paris, en qualité de département, possède quant à elle 43 % du site, principalement les juridictions du premier degré (Tribunal de grande instance et Cour d'assises). Pour autant, ces juridictions sont administrées non par la Ville mais bien par l'État. Au surplus, les procès-verbaux de mise à disposition de ces locaux par le département à l'État n'ont jamais été signés. La situation n'est pas donc par régularisée en droit⁴.

Par-delà ces questions domaniales, qui devront être traitées, l'État n'a pas non plus souhaité doter l'île de l'ensemble des outils relevant de sa compétence et qui pourraient inciter, par exemple, à l'implantation de commerces. Ainsi, l'Île de la Cité n'est pas concernée par les zones touristiques internationales prévues par les différents arrêtés pris le 25 septembre 2015, à l'inverse de l'Île Saint-Louis, intégrée à la zone touristique internationale du Marais⁵. Ne serait-ce le rôle dévolu à l'Hôtel-Dieu en matière d'assistance et de soins, mais dans une perspective non stabilisée en raison des projets de reconfiguration du site annoncés, l'on peut donc conclure que l'île n'est pas un territoire privilégié des politiques publiques émanant de l'État central.

La situation est à peine différente si l'on se place à l'échelon de la Ville de Paris. Ainsi, au cours des dernières décennies, peu de politiques incitatives tant à l'implantation résidentielle que commerciale ont été mises en œuvre sur l'île alors qu'elle relève, dans le Plan local d'urbanisme de Paris, en quasi-totalité du secteur privilégiant l'habitation de la zone urbaine générale, que deux secteurs font l'objet d'une mesure de protection du commerce et de l'artisanat et que la Cité est considérée dans le même document comme une zone de déficit en logements sociaux. L'île fait d'ailleurs l'objet d'une partition entre deux arrondissements⁶, le premier et le quatrième, limitant les possibilités d'une gouvernance unifiée de l'île pour tout ce qui relève des compétences des conseils

⁴ Sur l'ensemble de ce sujet, voir le rapport de France Domaine intitulé *Île de la Cité, « Le devenir du site du Palais », Rapport sur l'hypothèse de poursuite d'utilisation du site par la Justice, la Préfecture de police et le Centre des monuments nationaux*, septembre 2016.

⁵ Cf. *Journal officiel* du 26 septembre 2015.

⁶ Au moment de la rédaction de ce rapport, la fusion des quatre premiers arrondissements de la capitale n'a pas encore été adoptée par le Parlement.

d'arrondissement. Contrairement à l'île Saint-Louis, la Cité ne comprend aucun bureau de vote.

En définitive, l'île de la Cité apparaît comme un parent pauvre des politiques publiques déployées dans la capitale, tant au plan des services publics qui y sont implantés que des stratégies d'aménagement et d'urbanisme mises en œuvre. Exclu du dynamisme porté ailleurs, ce non-territoire des politiques publiques est donc insuffisamment piloté, renforçant sa nature d'objet urbain non identifié.

AU CŒUR DU BÂTI DE L'ÉTAT, QUELLE RELATION ENTRE PATRIMOINE ET USAGE ?

Des différentes visites de sites menées pour la mission d'étude ressort une observation générale : l'état globalement peu satisfaisant du patrimoine immobilier public. Qu'il s'agisse de l'Hôtel-Dieu, du Tribunal de Commerce, de la Préfecture de Police ou du Palais de Justice, les conditions d'accueil des publics et de travail des agents sont très éloignées de ce qu'elles devraient être dans un grand pays moderne comme la France. Bizarreries architecturales résultant du souci de parer au plus pressé en l'absence de schémas directeurs d'ensemble, innombrables ruptures de niveau mal intégrées, pièces plus hautes que larges, salles borgnes, signalétiques absentes ou bricolées, décors défraîchis attirent l'œil tout au long de la visite et finissent par inspirer un certain sentiment de déclin.

Derrière les riches façades de pierre, le caractère historique de la présence d'une institution au sein d'un monument national semble amener un biais dans la gestion du bien qui s'avère aujourd'hui délétère, tant pour l'occupant que pour le bâti.

De nombreux travers d'aménagements se fondent sur l'illusion de « posséder » le bâtiment alors que l'institution n'en est que dépositaire. Cette gestion du bâti à un niveau très proche des utilisateurs présente l'avantage de la réactivité et de la compréhension des besoins professionnels, mais est malheureusement incapable d'engendrer une vision globale et de long terme.

De manière presque paradoxale, on dénote une situation de déni devant l'inadéquation du bâti à l'usage. En tant qu'outil de travail de l'institution, le bâtiment institutionnel se doit d'évoluer avec les usages. Devant les tabous que sont les deux solutions extrêmes restantes, celle du déménagement des services ou bien celle de l'intervention sur le patrimoine, l'institution vit une relation malsaine avec

ses locaux et se cantonne le plus souvent au bricolage, en dépit de la responsabilité particulière que les institutions ont vis-à-vis de l'espace public.

Ainsi, chacune des institutions qui occupent l'île s'est développée séparément, de manière hermétique, de telle sorte qu'aujourd'hui, l'unité insulaire est perdue de vue. L'île de la Cité n'est plus qu'un labyrinthe de citadelles administratives. Il est frappant, à cet égard, de constater combien les occupants de l'île ont, à quelques exceptions près, largement perdu de vue la singularité et la valeur de l'espace qu'ils occupent, à l'égard duquel ils ne se sentent aucune responsabilité particulière et qu'ils traitent donc comme ils traiteraient un espace situé dans un univers banalisé. Le fractionnement institutionnel, l'éloignement entre les divers types d'usages, l'indifférence des autorités, qui depuis Haussmann ne se sont plus jamais saisies des enjeux de l'île dans leur globalité, expliquent cela.

CHAPITRE II UNE APPROCHE VOLONTARISTE DES ESPACES POUR UNE ACTION GLOBALE EN FAVEUR DE L'ÎLE

Le constat qui vient d'être établi appelle, sous peine de voir se poursuivre le dépérissement de l'Île de la Cité, une initiative résolue de la part des pouvoirs publics. Pour être efficace, cette initiative doit être à la fois partagée, globale et multidirectionnelle.

UNE VISION PARTAGÉE DE L'AVENIR DE L'ÎLE

La part que les institutions relevant directement ou indirectement de l'État occupe dans l'Île de la Cité est, comme on l'a vu, prépondérante. Mais, comme on l'a vu aussi, les prérogatives de la Ville de Paris sont essentielles, et pas seulement au niveau de l'espace public dont l'autorité municipale a la responsabilité : l'on a dit l'importance que la domanialité municipale est susceptible d'avoir dans des ensembles immobiliers aussi caractéristiques de la puissance publique que peut l'être le Palais de Justice.

Aucune stratégie d'avenir ne peut donc être envisagée pour l'Île de la Cité sans une vision de cet avenir partagée entre l'État et la Ville de Paris, non plus que sans une volonté commune de faire aboutir cette vision. Il y a là une condition que les aléas de la vie politique pourraient rendre difficile à remplir, qui plus est sur une durée de vingt-cinq ans, mais qui n'en est pas moins essentielle au succès de l'entreprise.

Ce constat peut d'ailleurs être étendu, avec des nuances tenant à l'étendue respective des compétences des uns et des autres et à la possible évolution dans le temps de ces compétences, à la Métropole du Grand Paris et à la Région Île-de-France dont l'Île de la Cité constitue, on l'a dit, le cœur géographique tout autant que celui de la Ville de Paris. La question des transports terrestres et fluviaux justifie à elle seule l'association de ces collectivités.

La mission souligne en tout cas l'effet considérable d'entraînement que l'action concertée au moins de l'État et de la Ville de Paris est susceptible d'avoir vis-à-vis de tous les acteurs, publics ou privés, concernés par l'avenir de l'Île de la Cité : une véritable dynamique urbaine est susceptible de résulter de cette association.

UNE ACTION GLOBALE EN FAVEUR DE L'ÎLE

Les raisons qui poussent la mission à préconiser une action globale s'inscrivent dans le constat des logiques

spatiales à l'œuvre aujourd'hui sur l'île, lesquelles reposent sur une logique de fragmentation spatiale assez forte entre les différents secteurs de la Cité. À ce stade, deux pôles d'activité sont clairement identifiés : le pôle Justice-Police, centré à l'Ouest par la rue de Harlay et à l'Est par la rue de la Cité, fréquenté principalement par des professionnels et les justiciables se rendant au Palais, et le secteur Hôtel-Dieu/Notre-Dame surtout parcouru par les touristes et, plus minoritairement, par les usagers de l'hôpital.

De part cette concentration bipolaire, toute tentative de rééquilibrage à la marge, c'est-à-dire au niveau du secteur Dauphine et de la zone Est/Sud-Est de l'île, mais en conservant des périmètres constants pour les administrations citées plus haut, paraît vouée à l'échec.

En effet, la partie Ouest de l'île, aussi bien la place Dauphine que le square du Vert-Galant, est totalement isolée des dynamiques socio-spatiales du reste de l'île, subissant de plein fouet les effets de la fragmentation spatiale causée par la traversée du boulevard du Palais.

De la même manière, le secteur Est/Sud-Est organise un territoire propre, autour de Notre-Dame et des aménités qui l'environnent. Surtout, il entretient davantage de relations avec la rive gauche de la ville qu'avec le reste de l'île. Dans une moindre mesure, ce secteur est aussi privilégié par les piétons pour réaliser la traversée du fleuve vers le quartier du Marais ou l'Île Saint-Louis. Les dynamiques spatiales qui organisent cette zone semblent trop robustes pour envisager les bouleverser au moyen d'ajustements mineurs.

La mission s'est en outre convaincue du caractère illusoire et finalement dangereux de toute stratégie qui serait fondée sur une seule des activités présentes sur l'île : ce n'est ni en achevant de la transformer en cité administrative, voire en forteresse policière, ni en en faisant un vaste parc d'attractions de toutes sortes pour les touristes que l'on rendra à l'Île de la Cité sa densité urbaine, que l'on fera battre à nouveau le cœur du cœur de Paris. Pour cela, il est nécessaire, certes de maintenir la présence des grandes institutions dont l'histoire est indissociable du rôle symbolique de l'île, présence dont la mission ne remet nullement en cause le bien-fondé, certes de continuer à accueillir les touristes, mais également de réintroduire des activités économiques, des logements, des services de proximité, bref tout ce dont la réunion forme ce que l'on appelle un quartier ou une ville.

Tout plaide donc en faveur d'une intervention forte et pluridirectionnelle à l'échelle de l'ensemble de l'île, seule susceptible d'assurer une bonne conservation de l'unité et de l'unicité de l'île. La mission propose de fonder cette intervention sur quatre champs principaux. Les trente-cinq propositions de la mission – dont la liste est donnée en fin de rapport et dont une représentation cartographique est proposée sur la carte n°09 – s'ordonnent toutes autour de ces quatre champs d'intervention en matière d'aménagement.

Ces champs d'intervention sont les suivants :

- la révision des logiques spatiales et la transformation du schéma de mobilité de l'île ;
- la requalification des rives, au travers d'un lien retrouvé avec la Seine et avec les rives droite et gauche ;
- le renforcement des attraits culturels et touristiques et la réintroduction des activités et de logements ;
- l'optimisation des ressources foncières de l'île.

RÉVISION DES LOGIQUES SPATIALES ET TRANSFORMATION DU SCHÉMA DE MOBILITÉ

Il faut rendre à l'Île de la Cité une logique de fonctionnement circulaire qui permette de faire le lien entre sa pointe amont et sa pointe aval et qui, sans remettre en cause les percées haussmanniennes Nord-Sud, en atténue l'effet.

Pour cela, il est proposé de transformer le rôle dévolu à l'actuelle rue de Lutèce : la mission préconise sa mutation en une véritable place de Lutèce, sorte de « place majeure » au cœur de l'île et dont le but est de constituer le pôle central de l'île et de permettre de rayonner d'un bout à l'autre de la Cité. Cette place de Lutèce est agrémentée d'un pavement et d'un mobilier urbain unifié de l'entrée du Palais de Justice qui desservirait alors un pôle culturel et patrimonial articulé autour de la Sainte-Chapelle et de la Conciergerie, à une entrée de l'Hôtel-Dieu qu'il est proposé de créer sur le flanc Ouest du bâtiment actuel. Telle la place Saint-Marc de Venise, cette place de Lutèce est identifiée et identifiable. Elle pourrait devenir un lieu central de la vie de la Cité, du fait des animations qui pourraient s'y tenir tout autant qu'en raison de sa fonction de centre névralgique des mobilités de l'île. Cette fonction est d'ailleurs renforcée par la reconfiguration de la station de métro « Cité » en station-

exposition, à l'instar de la station « Louvre-Rivoli », et par la création de passages en sous-face permettant de rallier le parvis de Notre-Dame et le débarcadère qui pourrait être créé sur les quais Sud de l'île. La place pourra être traversée par la circulation automobile boulevard du Palais et rue de la Cité ; la mission recommande que cette traversée se fasse dans des conditions de circulation douce pour ne pas atténuer le caractère largement piétonnier de cet espace. À partir de la place, divers passages et traversées, en surface ou/et en sous-face, permettront de rejoindre à pied l'ensemble des points névralgiques de l'île.

En parallèle de la nouvelle ampleur donnée à la place de Lutèce, la mission propose de créer un vaste réseau de circulations en sous-face irradiant autour du parvis requalifié de Notre-Dame, avec notamment une mise en relation inédite des berges de Seine, où un débarcadère serait créé (cf. carte n°07), avec l'Hôtel-Dieu dont les remarquables espaces intérieurs seraient ouverts au public.

Une autre proposition forte consiste à modifier les conditions d'accès actuelles au Palais de Justice. Il est proposé, comme il vient d'être suggéré de réserver majoritairement voire exclusivement aux visiteurs des espaces culturels du Palais (Conciergerie, Sainte-Chapelle, réunifiées au sein du parcours culturel unique, selon des modalités qui ont déjà été établies) l'accès actuel par le boulevard du Palais et la Cour du May, de créer, pour les professionnels et les justiciables, un accueil réservé entièrement nouveau ouvert largement sur la rue de Harlay. Ce nouvel accueil, qui offrirait toutes les garanties souhaitables en termes de fonctionnalité et de sécurité, donnerait un nouvel élan au dynamisme de la pointe Ouest de l'île, en s'accompagnant d'une requalification de la place Dauphine et d'une remise en perspective, au sens littéral du terme, du Vert-Galant.

Enfin, la mission propose de requalifier complètement le chevet de Notre-Dame (cf. carte n°05).

Au total donc, c'est de tout un réseau de circulations nouvelles qu'il est proposé d'investir l'Île de la Cité afin de recréer la logique de fonctionnement circulaire qui lui fait tant défaut aujourd'hui.

REQUALIFICATION DES RIVES ET LIEN RETROUVÉ AVEC LA SEINE

Cette logique de fonctionnement circulaire, pour être complète, exige qu'une attention particulière soit portée aux rives de l'île, et notamment à la rive Sud. Cette rive Sud offre en effet des potentialités urbaines incomparablement plus importantes que celles de la rive Nord, moins favorablement exposée, très étroite et dont la mission ne remet pas en cause l'ouverture à la circulation automobile : le point de vue intéressant sur la façade Nord de l'Hôtel-Dieu, le Marché aux fleurs et le Palais se situe de l'autre côté de la Seine, notamment depuis la voie sur berges ouverte à la promenade.

La rive Sud présente les atouts d'une exposition idéale, de circulations larges, d'un côtoiement avec le petit bras de la Seine, qui présente des caractéristiques intéressantes en termes de transports et d'animation, et plus que tout d'un enchaînement harmonieux et logique des espaces d'une pointe à l'autre.

La mission propose donc que cette rive soit fermée à la circulation automobile, que le stationnement de véhicules en soit banni, et qu'elle soit aménagée pour favoriser la promenade, profitant ainsi de l'exposition très favorable et de la végétalisation existante.

La pointe Est de l'île, comme il a été dit, serait profondément réaménagée, pour mieux mettre en valeur un site exceptionnel aujourd'hui négligé. La fermeture à la circulation automobile du pont de l'Archevêché permettrait aussi bien l'extension du square Jean XXIII que la création d'un nouvel espace public offrant des vues sur la cathédrale et sur l'amont de la Seine. L'accès au Mémorial de la Déportation, haut lieu de la mémoire de Paris et chef d'œuvre d'architecture du XX^e siècle, en serait à la fois simplifié et amélioré. Le pont Saint-Louis, lien entre l'Île de la Cité et l'Île Saint-Louis, devait également être requalifié.

La mission propose ensuite de créer deux nouvelles passerelles piétonnes : l'une sur le bras Nord au droit de la rue de Harlay, facilitant l'accès au nouvel accueil du Palais de Justice depuis la rive droite ; l'autre, sur le bras Sud, au droit du 36 quai des Orfèvres, améliorant la relation de l'île avec le quartier Saint-Michel.

Le flan Sud du quai pourrait être ouvert au droit du parvis de Notre-Dame pour aménager un débarcadère nouveau, dans l'optique d'un renforcement du transport

fluvial de voyageurs, prévu notamment par la Métropole du Grand Paris, et d'une liaison avec la zone de confluence de la Seine et de la Marne si cette zone accueille l'Exposition universelle de 2025.

Le caractère habité de l'île pourrait être renforcé au moyen du développement de fonctions nouvelles se déployant sur le fleuve lui-même le jour et la nuit. C'est tout le sens de la proposition d'installer des plateformes flottantes sur le bras Sud de la Seine – lequel serait fermé à la navigation, en dehors des embarcations desservant le débarcadère et qui pourraient notamment accueillir des fonctions culturelles et de divertissement (concerts, restauration, vie nocturne...).

RENFORCEMENT DES ATTRAITS CULTURELS ET TOURISTIQUES ET RÉINTRODUCTION D'ACTIVITÉS ET DE LOGEMENTS

La mission propose de renforcer l'attractivité culturelle et touristique de l'île plus en mettant en valeur les atouts existants qu'en introduisant de nouveaux éléments.

La question lui a été posée de l'installation sur l'île de collections muséales en relation avec son histoire ou sa configuration. La mission se montre prudente par rapport à de tels projets, qui ont pour caractéristiques communes d'occuper beaucoup d'espace et de ne pas avoir nécessairement une forte attractivité. De plus, l'exemple berlinois d'une île saturée de musées rend prudent sur le rôle d'un tel espace en termes de dynamique urbaine. Une exception pourrait cependant être étudiée pour que, parmi les espaces dégagés à l'Hôtel-Dieu, une place soit faite pour au moins une partie des collections des musées de médecine de Paris, inaccessibles au public depuis de longues années et qui trouveraient dans le plus ancien établissement hospitalier de la capitale (même s'il n'est plus situé à son emplacement initial) un cadre en rapport avec leur intérêt.

La création en bonne et due forme d'un musée de la Justice et d'un musée de la Police ne paraît pas envisageable compte tenu du contexte de pénurie des espaces au sein du Palais de Justice et de la Préfecture de Police, sauf à envisager pour ces enceintes des redéploiements beaucoup plus massifs que ceux qui semblent actuellement prévus. L'histoire de ces institutions, liées à l'ancien Palais de la Cité, pourrait cependant être évoquée dans le parcours réunifié Conciergerie-Sainte-Chapelle, en fonction des espaces dégagés pour réaliser la réunification.

Quant au musée de l'œuvre Notre-Dame, il pourrait s'inscrire dans les espaces souterrains créés sous le parvis, au voisinage de la crypte.

La mission a donc privilégié la mise en valeur du patrimoine existant : création de la promenade Sud ; ouverture au public des cours et jardins de l'Hôtel-Dieu ; requalification du chevet de Notre-Dame. Elle insiste surtout sur l'amélioration de l'infrastructure d'accueil des touristes sur l'île en créant des espaces de services suffisants (vestiaires, sanitaires, accueil, centre d'interprétation), en sous-face du parvis de Notre-Dame et de la place de Lutèce, et éventuellement des facilités de logement nouvelles.

L'on doit en outre parvenir à réintroduire des activités ayant quitté l'Île de la Cité, grâce à de nouveaux espaces dégagés : offres de logements de toutes natures, activités tertiaires, notamment en cherchant à y faire s'implanter des *start-ups* et bien sûr des commerces et services.

OPTIMISER LES RESSOURCES FONCIÈRES DE L'ÎLE

La satisfaction des besoins des institutions, l'introduction ou la réimplantation de nouvelles activités, de nouveaux services, ont en commun de requérir des espaces supplémentaires à ceux actuellement utilisés.

Il est naturellement exclu, pour d'évidentes raisons, d'ajouter de nouveaux bâtiments sur l'île ou de construire en hauteur. L'unique solution restant disponible est celle de l'optimisation des ressources existantes.

En surface, il est proposé sur les cartes en annexe, notamment les cartes n°03 et 05, de créer de nouvelles ressources par la couverture d'un certain nombre de cours de bâtiments au moyen de verrières comme le Palais de Justice. Dans un mouvement plus audacieux, il est suggéré de regrouper tous les programmes de la Préfecture de Police présents sur l'île sous un même toit, par la création d'une rotonde au cœur de la cour du 19 Août, rotonde elle-même couverte d'une verrière. De même, l'on doit pouvoir répondre aux difficultés rencontrées par les commerçants du Marché aux Fleurs : locaux vétustes, aux conditions thermiques inadaptées... Pour cela, il est proposé d'édifier une serre, sorte de « Crystal Palace », qui permettrait d'améliorer leurs conditions de travail tout autant que d'attirer de nouvelles activités et de nouvelles clientèles. Du

reste, cette mise sous verre permettrait d'optimiser la cohabitation entre Marché aux fleurs et Marché aux oiseaux.

Cette utilisation raisonnée et parcimonieuse du verre et de l'acier permet, notamment du fait de la légèreté et de la transparence de ces matériaux, de ne pas entraver les grandes lignes paysagères de l'île. Les façades demeureraient ainsi inchangées et c'est essentiellement une vue aérienne qui permettrait de se rendre compte de ces interventions (carte n°06). En outre, ces interventions sont esthétiquement harmonieuses – elles recourent toutes aux mêmes matériaux – et fonctionnellement cohérentes : elles répondent à des besoins fonciers des administrations présentes sur l'Île, d'une part, et permettent d'autre part de susciter de nouveaux usages dans les locaux libérés (logements...).

Au-delà de ces actions en surface, il est aussi préconisé, de manière plus novatrice, d'exploiter ce que l'on pourrait appeler la « sous-face », cette partie du sous-sol que l'on peut rendre visible au moyen de sols de verre. C'est l'approche retenue pour rendre le parvis de Notre-Dame plus accueillant et proposant de meilleurs services aux touristes. Il en est de même avec l'entrée du Palais de Justice que l'on propose de transférer rue de Harlay pour l'ensemble des usages judiciaires du bâtiment. Enfin, cette exploitation de la sous-face permettrait aussi de créer des passages souterrains desservant la place de Lutèce que l'on propose de créer à l'emplacement de l'actuelle rue de Lutèce et qui relierait les différents bâtiments du secteur. Sans doute conviendrait-il de veiller à protéger ces nombreux espaces du risque d'inondation, particulièrement fort sur l'île, mais il y a là un potentiel formidable qu'il serait regrettable de négliger.

Au total, et pour conclure, la métaphore qui illustre le mieux la démarche de la mission est celle de l'acupuncture. C'est l'accumulation de petites pressions sur des points isolés du corps humain qui agit pour le bien être du sujet tout entier. Il en est de même pour la thérapie proposée pour l'Île de la Cité : chaque intervention suggérée ici correspond à l'apposition d'une aiguille. Mais comme dans un traitement par acupuncture, les effets induits par cette aiguille ne se ressentent pas exclusivement là où elle a piqué. Au contraire, soigner les quais Sud en créant un véritable « balcon de l'île », dont l'unité et les qualités esthétiques sont perçues depuis la rive gauche, contribue à l'attractivité de l'ensemble du site et non seulement desdits quais. Surtout, chacune des aiguilles agit en fonction des autres. Chaque point d'acupuncture proposé ici – autrement dit chaque intervention d'architecture ou d'aménagement urbain – fonctionne avec tous les autres si l'on veut être sûr d'atteindre l'objectif

assigné à la mission de redonner vie et dynamisme à la Cité, cœur de Paris et cœur de la France.

UNE NOUVELLE DURABILITÉ

L'appartenance des bâtis de l'Île de la Cité au grand Patrimoine national ne doit pas hypothéquer une réflexion sur les leviers de développement durable. En effet, là où les stratégies usuelles de la rénovation thermique, reposant notamment sur l'isolation des façades extérieures, ne peuvent être retenues, d'autres stratégies et bonnes pratiques peuvent être mises en place.

Sur le seul sujet des déperditions thermiques, la valeur patrimoniale des murs limite de fait la plupart des ambitions d'isolation thermique, que ce soit par l'extérieur ou l'intérieur. En revanche, il convient de rappeler que les déperditions principales correspondent à un échange thermique au niveau de la façade de bâti en contact avec l'air extérieur. Ces déperditions sont proportionnelles à la surface de contact. Les projets de couverture des cours intérieures proposés ici vont donc dans le sens d'une réduction drastique des surfaces de contact. De plus, les nouveaux matériaux développés ces dernières années (comme les verres dynamiques électrochromes) permettent d'assurer la performance des verrières. Cette méthode ne pourra certes pas atteindre les niveaux d'une isolation intégrale par l'extérieur à l'aide de laines de verre, mais son efficacité est loin d'être négligeable : en réduisant de 40% la surface de façade extérieure, on réduit d'autant les déperditions. Ce faisant, l'on se place, en outre, dans une manière de continuité avec des projets déjà proposés ou appliqués par le passé pour améliorer les qualités de l'île (entrée du Palais de Justice par la rue de Harlay ou, dans un autre domaine, utilisation du Petit bras de la Seine pour des usages récréatifs, notamment).

Un autre enjeu des projets de rénovation est celui du génie climatique et du traitement d'air. Aujourd'hui, les climatisations sont implantées ponctuellement lorsqu'une salle en présente un besoin particulier. Les chauffages sont présents partout, fonctionnant de préférence avec un circuit à eau, et ponctuellement à l'aide de convecteurs électriques. Dans le cadre d'une politique globale de travaux sur l'île, l'opportunité sera donnée de déployer un réseau énergétique intelligent (*smart grid*). Sans présumer des études à venir, celui-ci pourrait s'inspirer, pour la production, des centrales particulièrement performantes de Clim'Espac qui effectuent des échanges thermiques avec la Seine. Le réseau énergétique intelligent de l'Île de la Cité pourrait être particulièrement performant puisque l'inertie importante des bâtis (due à l'épaisseur de leurs murs) et la mixité des

programmes présents offre la possibilité de nouvelles optimisations en jonglant sur les temporalités des consommations. De plus, les nombreux souterrains existants et ceux des projets proposés offrent l'opportunité d'implanter ces réseaux sans impacter l'image de l'île.

Enfin, un dernier point important de l'optimisation environnementale de l'île réside dans son énergie grise, c'est-à-dire la dépense liée aux travaux. Trois approches permettront d'optimiser cette dépense :

- fixer un objectif de chantier vertueux avec une méthodologie de réemploi systématique des matériaux de construction déposés (on parle essentiellement d'éléments d'intérieurs, menuiseries, etc) ;
- penser les futurs espaces de manière mutable, afin de maximiser la durabilité des aménagements sans nécessiter de travaux d'adaptation permanents comme c'est le cas aujourd'hui ;
- et surtout : penser un projet ambitieux et global dès le début pour limiter le risque financier lié à une mauvaise appréciation du niveau auquel enclencher ces rénovations.

CHAPITRE III UNE STRATÉGIE ARTICULANT MESURES DE COURT TERME ET PLAN D'ACTION AUX ÉCHÉANCES 2024 ET 2040

Il a été, pour finir, demandé à la mission d'ébaucher une stratégie de mise en œuvre des orientations qu'elle propose. S'il ne lui appartenait pas de définir un chiffrage pas plus qu'un plan de financement des travaux dont la programmation détaillée reste à réaliser, il lui a paru qu'elle devait malgré tout aborder deux sujets importants : le phasage de la période s'étendant jusqu'en 2040 et la gouvernance du projet.

UN PLAN À TRIPLE HORIZON : IMMÉDIAT – 2024 – 2040

La mission propose de définir trois horizons successifs dans le déploiement du plan global pour l'Île de la Cité. Le premier de ces horizons relève de l'immédiat : les pouvoirs publics pourraient lancer dès maintenant la plupart des études de programmation architecturale et économique des différents aménagements et interventions proposés. En outre, certaines mesures pourraient être mises en œuvre sans délai (voir *infra*).

Le deuxième horizon porte l'île à 2024-2025. La candidature de Paris pour accueillir les Jeux olympiques de 2024 et celle de la France pour devenir hôte de l'Exposition universelle de 2025 ont incité la mission à envisager de profiter des dynamiques que causeront, entre 2017 et 2024, la préparation de ces événements pour enclencher les travaux relatifs au nouveau schéma de mobilité de l'île ainsi qu'au renforcement des attraits paysagers et touristiques. L'accroissement prévisible du nombre de touristes présents à Paris dans le cadre de ces deux manifestations engage l'Île de la Cité à renforcer d'ici à ces échéances l'offre de logements et de services de l'île.

Enfin, le dernier horizon de ce plan est 2040. L'on atteindrait alors l'objectif de l'île habitée après avoir mis en œuvre toutes les propositions liées à l'optimisation des ressources foncières de l'île (verrières, extensions en sous-face...). Tout l'enjeu de la période 2025-2040 serait alors d'appuyer tous les projets qui permettraient de faire de l'Île de la Cité un territoire perçu et vécu et dont la population se densifierait : implantations commerciales, nouveaux services aux habitants... En 2040, l'île atteindrait sa vitesse de croisière en matière de développement urbain.

Autrement dit, cette démarche en trois temps peut se résumer par un premier temps pour propulser le projet, un deuxième pour permettre l'accélération de la mutation de l'île lors d'un événement mondial majeur, les Jeux olympiques, et un dernier qui serait donc celui de la croisière.

LA POSSIBILITÉ DE PRENDRE DES MESURES IMMÉDIATES AU MOYEN DES OUTILS DE GOUVERNANCE DÉJÀ EN PLACE

La mission insiste sur la possibilité et l'intérêt de prendre des mesures immédiates, susceptibles de modifier à bref délai la vie sur l'Île de la Cité.

Sitôt acquis l'accord entre la Ville et l'État sur le principe d'une intervention globale et partagée sur l'île, la première intervention en faveur de l'île pourrait concerner la requalification des rives Sud, tout particulièrement le développement de la promenade végétalisée reliant les pointes amont et aval de la Cité : il suffit d'y interdire la circulation et le stationnement automobiles. Le chantier de la signalétique touristique à déployer sur l'île pourrait être lancé dans le même mouvement : son inexistence actuelle est dénoncée par de nombreux touristes.

La mise en œuvre de ces projets permettrait d'une part de créer un premier surcroît d'attractivité de l'île et donc de justifier auprès de l'opinion publique la nécessité d'en poursuivre la transformation. D'autre part, cela offrirait à l'île la possibilité de s'inscrire dans la logique d'ensemble des travaux liés à la mobilité qui sont conduits dans le cadre du Grand Paris et dont la livraison progressive est prévue à l'horizon 2020-2025.

Une question particulièrement délicate est celle des arbitrages devant être rendus sur la réallocation des espaces libérés au sein du Palais de Justice par la mise en service du grand site des Batignolles : la libération de ces espaces doit intervenir à partir du second semestre de 2017 et les arbitrages nécessaires ne sauraient dès lors être longtemps différés.

Bien que les différentes institutions concernées lui aient fait part de manière très argumentée de leurs positions sur ce dossier, la mission, chargée de réfléchir à l'avenir de l'île à l'horizon de vingt-cinq ans, considère qu'il n'entraîne pas dans son rôle de proposer au Gouvernement une quelconque décision sur l'attribution de tel ou tel espace ou la destination de telle ou telle emprise. Elle tient cependant à

faire quelques remarques susceptibles d'éclairer les pouvoirs publics sur les arbitrages qu'ils doivent rendre.

L'on a vu, en premier lieu, l'impact négatif qu'avait sur le fonctionnement de l'île la constitution d'entités hermétiques, repliées sur elles-mêmes et peu conscientes de leurs responsabilités particulières par rapport à l'espace remarquable qui les entoure. Il est donc hautement souhaitable que le travail à accomplir rompe avec cette logique, en imposant aux différents ministères concernés une approche globale et partagée des espaces disponibles. Il apparaît à la mission comme à peu près certain que le principe d'isopérimétrie qui a cours jusqu'à présent ne permettra pas de répondre de manière satisfaisante aux besoins des uns et des autres ; ce principe n'instaurera surtout pas une nouvelle relation entre les institutions et services concernés et l'espace public qui les entoure : le réaménagement de l'île devrait être l'occasion d'expérimenter dans ce domaine, par exemple en réservant au moins 5 % des espaces configurés à des espaces accessibles ou visibles par le public. L'argument selon lequel l'isopérimétrie est commandée par le statut domaniale des immeubles concernés par les transformations d'usages ne saurait être retenu : d'abord parce que, compte tenu du découpage des propriétés entre Ville et État, l'on est à peu près sûr de parvenir à un résultat peu satisfaisant ; ensuite parce que, dans l'esprit de la mission, l'existence d'une vision partagée entre l'État et la Ville de Paris de l'avenir de l'île doit emporter le règlement de la question domaniale.

En deuxième lieu, il doit être clair que, si la mission ne remet à aucun moment en cause la présence d'institutions et d'administrations sur l'île, présence consubstantielle, comme on l'a dit, à sa valeur symbolique, cela ne dispense pas ces institutions et administrations de procéder, au nom de leur nouvelle responsabilité vis-à-vis de l'espace urbain, à une sorte d'examen de conscience sur ce qui doit, de manière indispensable, rester ou venir sur l'île et sur ce qui pourrait, et par conséquent devrait, être localisé ailleurs. Il y a là une démarche fine de projet de service, à l'opposé de l'application du principe d'isopérimétrie, qui doit se faire sous le contrôle, c'est-à-dire sous l'autorité, du Gouvernement.

La mission souhaite souligner, en troisième lieu, que le schéma d'organisation de l'Île de la Cité qu'elle présente est celui qui sera effectif en 2040. Sa mise en œuvre sera, comme on l'a dit, phasée, et se traduira assurément, dans des ensembles aussi complexes que le Palais de Justice, par exemple, par de nombreuses opérations en tiroirs. En d'autres termes, la répartition des espaces opérée en 2017 n'a

pas nécessairement à être celle de 2040 ; le tout est seulement que les choix faits tout au long de sa trajectoire entre 2017 et 2040 soient cohérents avec l'objectif poursuivi. D'où la nécessité, de nouveau, d'un accord initial sur l'avenir de l'île.

UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE POUR ALLER PLUS LOIN

Au-delà de ces premières mesures, la mission préconise de disposer d'un outil de pilotage commun à l'ensemble des interventions découlant du projet global pour l'Île de la Cité. En effet, cette gestion unifiée du projet est rendue nécessaire, en premier lieu, par la nature même de ce plan global. En outre, il s'agira de définir une stratégie de communication unifiée pour renforcer l'adhésion des différentes parties prenantes des nouveaux aménagements. Surtout, il convient de rendre le projet lisible aux yeux de l'opinion publique et pour mobiliser les sources de financement. Il serait dès lors inapproprié d'envisager des actions isolées sur tel ou tel édifice ou telle ou telle voie de circulation, sans une mise en perspective globale à l'échelle de l'île tout entière. Enfin, il faudra pouvoir réunir les différents acteurs – et leurs périmètres de compétences associés – autour d'une même table de façon soutenue et régulière. Ce comité de pilotage du projet Île de la Cité gagnerait donc à être organisé avec le plus grand soin et à être doté d'outils d'orientation et de décision adéquats.

La mission fait le constat de deux grandes attitudes qui pourraient prévaloir à la conception des outils de gouvernance du projet. La première d'entre elle consisterait à partir de l'existant et donc à faire reposer le projet sur une administration ou un organisme déjà en activité.

Mais que le projet soit confié directement au préfet de région – on privilégie donc une approche du projet par l'État – ou bien à la Ville de Paris – on privilégie le territoire, il en découlerait une situation de morcellement de la prise de décision et, surtout, l'on ne réunirait pas toutes les compétences et toutes les parties prenantes nécessaires à la conduite du projet. Aucune administration ne dispose par ailleurs d'un caractère interministériel suffisamment affirmé au sein de l'État, ni d'une autorité pertinente vis-à-vis de la Ville de Paris. La mission n'a donc pas, à ce stade, identifié quel organisme public existant pourrait prendre en charge cette mission sans que l'on prenne le risque de voir dilué le projet Île de la Cité dans un ensemble trop vaste pour permettre d'embrasser suffisamment les enjeux et les spécificités d'un projet aussi emblématique et stratégique en plein cœur de la capitale.

La mission juge dès lors indispensable la création d'un outil de gouvernance *ad hoc*, en la personne d'un ou d'une haut-commissaire à l'aménagement de l'Île de la Cité. La position originale de ce haut-fonctionnaire placé sous la double autorité du Premier ministre et de la Maire de Paris impose le recours à une loi pour procéder à cette création, ce qui ne peut au demeurant que lui conférer une autorité accrue. Si ce principe est retenu, il appartient à l'État et à la Ville de s'entendre sur les moyens confiés à ce ou cette haut-commissaire.

UNE GOUVERNANCE NUMÉRIQUE

Travailler sur l'Île de la Cité est une chance. Rares sont les territoires réunissant une visibilité aussi grande sur une surface aussi réduite et clairement délimitée. En ce sens, le territoire de l'Île de la Cité peut – et doit – se prêter à l'expérimentation. Si l'inclusion d'une dimension de recherche historique semble évidente, il sera intéressant d'intégrer également un développement plus contemporain avec l'outil numérique.

Un des enjeux de la gouvernance de projet sera la connaissance du territoire. La mission d'étude, qui s'est déroulée sur 12 mois, a révélé un impressionnant niveau de méconnaissance de l'île aujourd'hui. Cette méconnaissance correspond à la fois aux infrastructures, mais aussi au bâti. Si toutes les informations cartographiques (ou presque) existent, elles se trouvent trop souvent dispersées, et parfois obsolètes ou inexactes. A cette méconnaissance physique s'ajoute une méconnaissance programmatique, dont l'origine n'est pas nécessairement technique, mais qui handicaperait fortement une direction de projet.

En conséquence, il semble important de doter le haut-commissariat chargé de la gouvernance du projet d'un outil spécifique permettant une lecture transversale. La mission imagine pour cela une saisie intégrale de l'île en trois dimensions, des volumes extérieurs et intérieurs, nourrie d'une analyse programmatique des locaux existants. De cette manière, le haut-commissariat disposera d'une vision complète de l'usage effectif des espaces disponibles sur l'île, existants ou à créer, pouvant servir de base d'arbitrage et ainsi éviter des pratiques d'autocontrôle utilisées jusqu'ici, qui semblent avoir démontré leurs limites.

Cet outil donnera lieu à trois types de développements :

- des développements de systèmes de saisie (relevé laser par nuage de point, relevé par drone pour des espaces extérieurs, etc...) ;
- des développements de systèmes d'information géographiques comportant de nouvelles typologies de données, consultables à plusieurs échelles d'analyse (de l'analyse de l'affectation de chaque local un à un, jusqu'à l'estimation de masses d'échelle urbaine) ;
- des développements de modèles de simulation, capables de prédire les effets de projets, qu'il s'agisse d'éléments techniques comme la circulation et l'énergie, ou encore d'éléments socio-économiques comme l'évolution du nombre de visiteurs ou du chiffre d'affaire des commerces.

Non seulement cet outil semble être une nécessité opérationnelle, mais de surcroît, l'expertise dégagée d'un projet urbain aussi emblématique deviendrait nécessairement une expertise de rayonnement international sur l'intervention urbaine complexe en milieu historique. Les entreprises (espérons françaises) qui auront développé ces outils seront ainsi positionnées pour l'exportation par voie de licences d'un savoir-faire.

Ainsi pourra être réalisée une ambition pour Paris, pour la France, ainsi que pour toutes celles et tous ceux qui, dans le monde entier, s'intéressent à ce qui s'invente dans notre pays.

Ainsi pourra renaître enfin le désir d'une île.

LES TRENTE-CINQ PROPOSITIONS DE LA MISSION

A TRAVERS L'ÎLE

Le balcon de l'île

1. Transformer les quais Sud en grande promenade piétonne, reliant la pointe aval à la pointe amont, de la place du Pont-Neuf au square de l'Île-de-France, du Square du Vert-Galant au Mémorial des Martyrs de la Déportation.
2. Adapter la mobilité et les flux véhicules à l'évolution de l'île, et supprimer la circulation automobile sur le Pont de l'Archevêché afin de créer un parcours piéton du Quai de la Tournelle à l'Île Saint-Louis.
3. Investir la Seine par l'installation de nouvelles plateformes flottantes sur le bras Sud du fleuve accueillant piscine, cafés, ateliers, activités...
4. Ouvrir un débarcadère face au Quai de Montebello, pour permettre d'accéder par bateau depuis la Seine au parvis de Notre-Dame.
5. Poursuivre le réseau de ponts entre les deux rives de l'île, par la création de deux passerelles piétonnes reliant le Quai de la Mégisserie, rive droite, au Quai des Grands Augustins, rive gauche.
6. Valoriser le chevet de Notre-Dame par une refonte du square Jean XXIII, en lien direct avec la Promenade Sud.
7. Aménager sur la pointe amont de l'île, une nouvelle place symbolique pour Paris et pour la France : la Place des Cultures.

Le Parvis Notre-Dame

8. Dévoiler la Crypte archéologique du Parvis de Notre-Dame, par la création d'un sol de verre.
9. Convertir le parc de stationnement situé sous le Parvis en Galerie d'accueil pour les visiteurs de la cathédrale, en lien avec un nouveau débarcadère côté Seine, et permettant de relier à la manière d'un Forum, Notre-Dame, la crypte, l'Hôtel-Dieu, et la station Saint-Michel.

10. Relier le dessous et le dessus du Parvis par des grandes marches autour d'une place basse située au niveau de la Seine.
11. Redessiner en cohérence les revêtements de sol, le mobilier urbain et la signalétique, à l'instar de la Place Vendôme.

La Place de Lutèce

12. Réinventer l'actuelle place, en uniformisant le revêtement de sol, le mobilier urbain, la signalétique et la mise en lumière, du parvis du Palais de Justice à l'Hôtel-Dieu, à la manière de la place Saint-Marc à Venise.
13. Relier, par le dessous, l'ensemble des institutions situées autour de la place de Lutèce par la création d'une Grande Galerie. Tel un mail institutionnel, elle permettrait d'orienter, de filtrer et d'accueillir sur un même sol, dans des conditions d'accueil optimales, les différents publics des divers équipements, activités, services et monuments, en lien direct avec les transports publics et le parc de stationnement existant.
14. Mettre en scène la station de métro Cité en galerie d'exposition de l'Île, à l'instar de la station Louvre-Rivoli et la mettre en lumière par le percement d'un puits de lumière, reconfigurant les accès aux différents niveaux de l'espace public.

AU FIL DES INSTITUTIONS

L'Hôtel-Dieu

15. Désenclaver l'Hôtel-Dieu en transformant l'enceinte actuelle, hermétique à la vie urbaine, en colonnade ou péristyle, permettant de favoriser les interfaces avec la ville.
16. Habiter les cours de l'Hôtel-Dieu en les couvrant par des verrières.
17. Étendre largement l'Hôtel-Dieu en sous-cœuvres et le relier aux transports publics et différents équipements.

18. Repenser le pôle hospitalier répondant aux exigences modernes de l'Hôpital. L'extension des surfaces sous verrière et sous le bâtiment permettrait de constituer un plateau continu d'accueil et de soins.
19. Installer un pôle d'accueil, de services et d'exposition à l'attention des visiteurs de l'île dans l'aile Sud le long du Parvis de Notre-Dame : le Pavillon Lutèce.
20. Favoriser la mixité de l'ilot par l'implantation de résidences spécifiques au cœur du bâtiment.

La Préfecture de Police de Paris

21. Rassembler différentes entités de la Préfecture sous un même toit, par la création d'une Rotonde et d'une grande verrière, au cœur de la cour du 19 Août.
22. Assurer la défense en profondeur de la Préfecture en densifiant les surfaces par le dessous.
23. Créer partiellement des arcades publiques le long du Quai du Marché Neuf permettant d'accueillir différentes activités ouvertes au public, sans rompre la parfaite autonomie de la Préfecture.
24. Ouvrir un passage reliant la Place de Lutèce et le Quai du Marché Neuf le long de la façade Ouest de la Préfecture, et le couvrir par une verrière, à l'image des galeries parisiennes du XIX^e siècle.
25. Convertir les différentes emprises libérées par la Préfecture en logements.

Le Marché aux Fleurs

26. Dessiner un grand Carreau de verre sur l'emprise de l'actuel Marché aux Fleurs, comme une grande serre, abritant le Marché aux fleurs et aux oiseaux et de nouvelles activités, en lien direct avec le métro.

Le Tribunal de Commerce

27. Agrandir par le dessous et convertir le Tribunal de Commerce en grand équipement public.
28. Recréer les arcades originelles ceinturant le bâtiment et permettre l'implantation de services ou activités ouvertes au public, entre Seine et Place de Lutèce, entre boulevard du Palais et Marché aux Fleurs.

Le Palais de Justice et les monuments nationaux

- 29.** Renforcer les fonctions juridictionnelles vers l'Ouest sur la rue de Harlay par une refonte des accès et des flux et la création d'une Place Basse devant la place Dauphine.
- 30.** Étendre et reconfigurer le Palais de Justice sous le sol, autour de jardins plantés, en convertissant les premiers niveaux du parc de stationnement existant.
- 31.** Investir certaines cours du Palais de Justice pour créer de nouvelles surfaces utiles par la couverture de celles-ci par des verrières, à l'image du Palais du Louvre.
- 32.** Protéger le patrimoine architectural du Palais tout en améliorant l'ergonomie et le confort des espaces de travail des personnels par la création d'un projet intérieur spécifique.
- 33.** Développer en sous-face les éléments majeurs du Palais de Justice.
- 34.** Révéler la cour de la Sainte-Chapelle par une réflexion globale sur ses accès et sa matérialité au sol.
- 35.** Dédier à un grand pôle public la Cour du May et la Galerie Marchande du Palais de Justice, pour permettre de relier les monuments nationaux de la Conciergerie et de la Sainte-Chapelle.

ANNEXES

1. Lettre de mission de M. François Hollande, Président de la République.
2. Les neuf cartes de la mission.
3. La liste des entretiens conduits par la mission.

LETTRE DE MISSION DE M. FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 07 DEC. 2015

Monsieur le Président du Centre,
Monsieur l'Architecte,

Située en plein cœur de Paris, l'Île de la Cité, où l'on situe communément l'origine même de la ville, constitue l'un des sites les plus emblématiques et les plus renommés de la capitale.

Longtemps siège du pouvoir royal, elle a conservé celui de plusieurs institutions importantes pour la vie de la collectivité. La cathédrale Notre-Dame en constitue le monument le plus remarquable, mais d'autres édifices ou sites attestent à ses côtés de la place éminente que l'île a occupée dans l'histoire de la ville au fil des siècles, lui conférant un véritable statut d'« île-monument » aux yeux de très nombreux artistes ou simples admirateurs de Paris. Enfin son inclusion dans le périmètre du classement des berges de la Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO a reconnu sa valeur universelle.

Or la situation de l'Île de la Cité ne saurait être regardée comme entièrement satisfaisante aujourd'hui. En dépit de la fréquentation élevée par les touristes ou les usagers des différents services, ce n'est pas, avec un millier d'habitants à peine, un lieu de vie à proprement parler. Les emprises du Palais de Justice, de la Préfecture de police, de l'Hôtel-Dieu constituent autant de blocs qui semblent impénétrables.

L'avenir de l'Île de la Cité est un enjeu majeur, non seulement pour Paris, mais pour la France toute entière. L'Etat, en liaison étroite avec la Ville de Paris, doit être le garant, aussi bien vis-à-vis de nos contemporains que des générations futures, de ce que cet avenir soit conforme aux ambitions que son histoire exceptionnelle, sa richesse patrimoniale et artistique et sa situation unique permettent de concevoir pour lui. Et ce d'autant plus que de nombreuses institutions relevant directement ou indirectement de l'Etat sont implantées sur l'île et sont pour certaines en voie de la quitter.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé, en accord avec Mme Anne Hidalgo, Maire de Paris, de vous confier une mission d'étude et d'orientation sur ce que pourrait être la place de l'Île de la Cité à l'horizon des vingt-cinq prochaines années.

Monsieur Dominique PERRAULT
Dominique Perrault architectures
Monsieur Philippe BÉLAVAL
Centre des monuments nationaux

Pour mener à bien cette mission, il vous appartiendra en premier lieu de dresser un constat aussi complet que possible de la situation actuelle de l'île, en intégrant à ce constat toutes les données démographiques, foncières, urbanistiques, économiques, sociales et culturelles disponibles auprès des différents services concernés de l'Etat et de la Ville de Paris.

Une fois ce constat établi, il vous reviendra de proposer ce que pourraient être les axes principaux d'une intervention des différents acteurs concernés par les enjeux multiples de l'île de la Cité, et notamment l'enjeu proprement urbain pour rendre à l'île une vie, des activités et une identité de quartier spécifiques, l'enjeu culturel, qui est de remettre l'île à sa juste place dans l'histoire de Paris et dans la vie culturelle et sociale de la capitale, l'enjeu touristique pour requalifier l'île et ses abords, l'enjeu enfin de son inscription dans une stratégie globale de développement durable pour la Ville de Paris.

Il vous appartiendra de consulter très largement toutes les personnalités ou toutes les institutions ou structures dont l'avis ou la contribution vous sembleront pertinents. Vous pourrez constituer auprès de vous un ou plusieurs groupes de réflexion sur les différents aspects de votre mission. Vous pourrez en outre vous appuyer sur les services et les établissements publics du Ministère de la Culture et de la Communication (notamment direction générale des patrimoines, direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France et Centre des monuments nationaux).

Je souhaiterais pouvoir disposer de vos propositions au plus tard en septembre 2016.

En vous remerciant de votre concours, je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



François HOLLANDE

LES NEUF CARTES DE LA MISSION

1. Orthophotographie
2. De la Seine à la Seine
3. L'Île de pierre, l'Île de verre
4. Traces
5. Masses
6. Programmation
7. Plan de surface 2040
8. Plan de sous-face 2040
9. Stratégies

LES ENTRETIENS CONDUITS PAR LA MISSION

ENTRETIENS INSTITUTIONNELS

- M. François Hollande, Président de la République
- M. Manuel Valls, Premier ministre
- M. Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale
- M. Jean-Jacques Urvoas, Garde des Sceaux, ministre de la Justice
- M^{me} Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication
- M^{me} Anne Hidalgo, maire de Paris
- M. Patrick Bloche, député, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale
- M. Jean-Louis Dumont, député, président du Conseil immobilier de l'État, accompagné de M. Emmanuel Charron, secrétaire général du Conseil immobilier de l'État
- M. Patrick Ollier, député, président de la Métropole du Grand Paris, accompagné de M. Thomas Degos, préfet, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris
- M. Bertrand Louvel, premier président de la Cour de cassation
- M. Jean-Claude Marin, procureur général près la Cour de cassation
- M^{me} Agnès Labrégère-Delorme, secrétaire générale du Parquet
- M. Jean-François Carenco, préfet de la région Île-de-France
- M. Michel Cadot, préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris
- M. Marc Guillaume, secrétaire général du Gouvernement
- M^{me} Chantal Arens, première présidente de la Cour d'appel de Paris
- M^{me} Catherine Champrenault, Procureure générale près la Cour d'appel de Paris
- M. Thomas Andrieu, directeur du cabinet du Garde des Sceaux, ministre de la Justice

- M. Patrick Strzoda, préfet, directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur
- M^{me} Nathalie Morin, directrice de l'Immobilier de l'État, accompagnée de M. Didier Petitjean⁷
- M. Vincent Berjot, directeur général des patrimoines
- M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris, président de la Commission du Vieux Paris
- M. Christophe Girard, conseiller de Paris, maire du 4^{ème} arrondissement
- M. Jean-François Legaret, conseiller de Paris, maire du 1^{er} arrondissement
- M. Jean-Louis Missika, conseiller de Paris, adjoint à la maire de Paris, chargé de l'urbanisme, de l'architecture, du projet du Grand Paris, du développement économique et de l'attractivité
- M. Jean Messinesi, président du Tribunal de Commerce de Paris, accompagné de M. Jacques d'Arjuzon, juge honoraire, délégué au patrimoine
- M^{me} Nicole Da Costa, directrice régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, accompagnée de M. Jean-Pascal Lanuit, directeur régional adjoint, M. Dominique Cerlet, conservateur régional des monuments historiques et de M. Serge Brentrup, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de Paris
- M^{me} Hélène Farge, présidente du conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, accompagnée de M^{me} Annie Soulhol, secrétaire générale
- M. Frédéric Sicard, bâtonnier de Paris

ENTRETIENS AVEC DES PERSONNALITES QUALIFIEES, SUSCEPTIBLES D'APPORTER UN ECLAIRAGE PARTICULIER SUR L'AVENIR DE L'ILE DE LA CITE

- M. Jean-Jacques Aillagon, ancien ministre de la Culture et de la Communication
- M^{me} Dominique Alba, directrice générale de l'Atelier parisien d'urbanisme
- M. Patrice Aranda et M^{me} Sylvie Zago, gérants d'AP Environnement

⁷ Lors de l'entretien, M^{me} Nathalie Morin était cheffe du service France Domaine et M. Didier Petitjean était chef du bureau de la stratégie et de l'expertise de la politique immobilière de l'État de France Domaine.

- M. Barry Bergdoll, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Columbia, commissaire d'expositions au Museum of Modern Art de New-York
- M^{me} Elisabeth Borne, présidente-directrice générale de la Régie autonome des transports parisiens
- M^{me} Marie-Luce Bousseton, directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice, accompagnée de M. Yves Lansoy, directeur opérationnel de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice, M. Antoine Colas, adjoint, et de M^{me} Leprince
- M. Alain de la Bretesche (Fédération Patrimoine Environnement), M. Bernard Duhem (Maisons Paysannes de France), M. Alexandre Gady (Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France), M. Jean de Lambertye (La Demeure historique), M. Henri de Lepinay (Remparts) et M. Philippe Toussaint (Vieilles maisons françaises), représentants du G8 Patrimoine
- M. Jacques Catz, président de l'association pour la défense du site de Notre-Dame et ses environs, accompagné de M^{me} Catherine Charensol, membre de l'association
- S.E. le Cardinal André Vingt-Trois, archevêque de Paris
- Mgr Patrick Chauvet, recteur-archiprêtre de Notre-Dame de Paris, accompagné de M. Philippe de Cuverville, économiste diocésain, directeur général des affaires économiques du diocèse de Paris et M. Jean-Marie Duthilleul, architecte
- Mgr Patrick Jacquin, chapelain à la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre, recteur émérite de la cathédrale Notre-Dame de Paris⁸
- M. Jean-Christophe Choblet, directeur de la mission Espace public de la Ville de Paris, accompagné de M. Bruno Lambert, direction de l'urbanisme de la Ville de Paris, et M. Alexandre Labasse, directeur général du Pavillon de l'Arsenal
- M. Jean-Paul Claverie, conseiller de M. Bernard Arnault, président de LVMH
- M. Serge Clément, président de Parkindigo, accompagné de M. Samuel Besnard, directeur de la prospective de Parkindigo

⁸ M^{gr} Jacquin était recteur-archiprêtre de Notre-Dame de Paris lors de l'entretien.

- M. Jacques Deschamps, secrétaire général et vice-président du comité de Paris de la Ligue contre le cancer, président de l'association des amis du musée de l'AP-HP
- M. Philippe Ducloux, président de SAEMES
- M. Alain Genel, président du conseil de quartier « Saint-Merri »
- M^{me} Valérie Guillaume, directrice du musée du Carnavalet, de la crypte archéologique et du parvis de Notre-Dame de Paris et des Catacombes
- M. Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
- M. Pierre Housieaux, président de Paris historique
- M. Marc-Antoine Jamet, conseiller régional de Normandie, secrétaire général du groupe LVMH
- M. Philippe Lalliot, ambassadeur de France auprès de l'Unesco
- M. Nicolas Lefebvre, directeur général de l'Office du tourisme et des congrès de Paris
- M. Patrice Lejeune, président de l'association des commerçants de Notre-Dame
- M. Pierre Mansat, président de l'Atelier international du Grand Paris
- M^{me} Florence Mathieu, présidente du conseil de quartier « Les Îles », accompagnée de M^{me} Carlotta Fea-Mesnager, membre du conseil de quartier « Les Îles »
- M. Jean-François Minot dit Eugène Michel, président du Comité d'honneur du projet Agora
- M. Olivier de Monicault, président de SOS Paris
- M. Alexis Rouque, directeur général des Ports de Paris Seine Normandie
- M. Guy Savoy, chef cuisinier
- M. Philippe Yvin, président de la Société du Grand Paris
- M^{me} Michèle Zaoui, conseillère « Architecture » de M^{me} Anne Hidalgo, maire de Paris

NOTES

NOTES

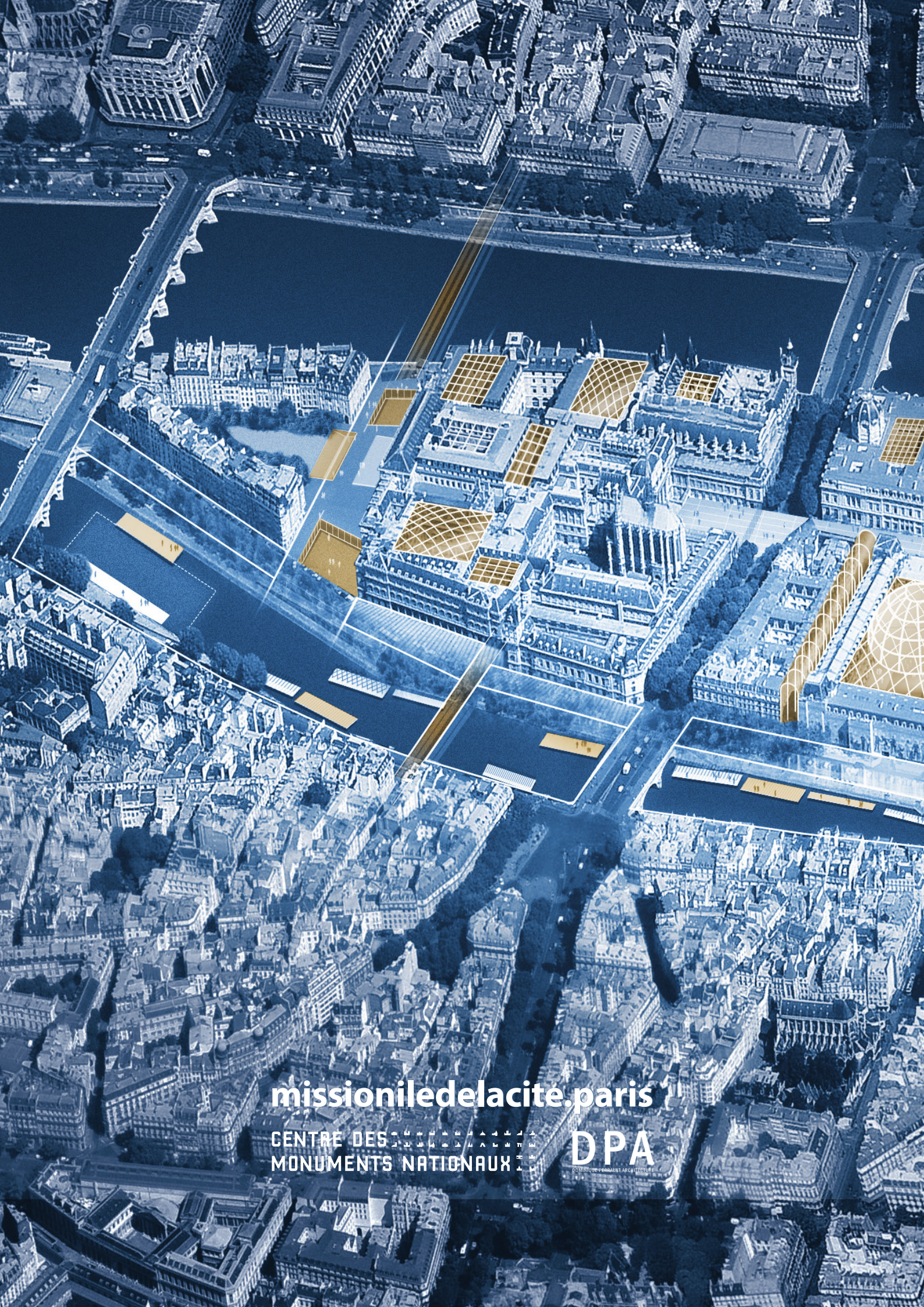
NOTES

Philippe Bélaval, Hyemin Cha, Martina Ciet, Marie Debraine, Anne-Sophie Delaveau, Maxime Eon, Chuan Guo, Bartosz Gurtek, Charles Haudréchy, Nanako Ishizuka, Giovanni Fasanaro, Brunello Favilla, Jeremy Germe, Gaëlle Lauriot-Prévost, Bartek Markowski, Guilhem Menanteau, Rémi Mendes, Richard Nguyen, Philippe Personne, Lucas Piquemal, Leander Praeger, Nicoletta Pramaggiore, Delphine Samsoen, François Vaugoyeau, Henri Valancogne, Francesco Vinci, Nicolas Vinci, Sizhou Yang, William Yon, Florentin Zellweger, Gregor Zorzi, **Dominique Perrault**

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX
HÔTEL DE SULLY
62, RUE SAINT-ANTOINE
75186 PARIS CEDEX 04
monuments-nationaux.fr

DOMINIQUE PERRAULT ARCHITECTURE
6, RUE BOUVIER
75011 PARIS
perraultarchitecture.com

missioniledelacite.paris



missioniledelacite.paris

CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

DPA
DOMINIQUE PENNAUT ARCHITECTURE